



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à la salle polyvalente du Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 6 juillet 2026 à 15 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Nathalie Dumas, Martine Gamache, Marie- Eve St-Arnaud, le conseiller Sylvain Archambault formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mélanie Ménard.

L'avis de convocation a été notifié aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Siège no 6 vacant et M. François Leduc, conseiller est absent.

Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

La mairesse, Mélanie Ménard ne participe pas au vote sauf dans le cas où elle se manifeste ou lorsqu'elle a l'obligation de voter.

0 personnes étaient présentes

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 3.1** Fin d'emploi de l'employé 221
 - 3.2** Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA)
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
 - 5.1** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

14031-07-06 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 juillet 2026.
Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter

3 DIRECTION GÉNÉRALE

14032-07-06 3.1 Fin d'emploi de l'employé 221

Il est proposé par Mélanie Ménard et appuyé par Sylvain Archambault

DE PROCÉDER à la fin d'emploi de l'employé 221, laquelle est effective en date du 6 juillet 2026;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'APPROUVER la lettre de fin d'emploi à être remise à l'employé 221 ainsi que la proposition d'entente contenue dans celle-ci;

DE MANDATER la Mairesse et la Directrice générale afin d'aviser l'employé 221 de la décision du Conseil et de payer à celui-ci toutes sommes pouvant lui être dues.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter.

14033-07-06 3.2 Demande d'aide financière 2025-2027 - Programme de soutien au transport adapté (PSTA)

Approbation des prévisions budgétaires triennales (2025-2027) pour le service de transport adapté aux personnes handicapées

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu organise le transport adapté pour l'ensemble des municipalités de son territoire et assure directement la gestion du service;

CONSIDÉRANT le « *Plan de transport et de développement des services* » déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires et les grilles tarifaires pour les années 2025, 2026 et 2027 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec à :

- 33 442,00 \$ pour le transport adapté en 2025;
- 31 476,00 \$ pour le transport adapté en 2026;
- 35 418,00 \$ pour le transport adapté en 2027;

CONSIDÉRANT que le montant de la contribution financière indiqué pour l'année 2027 est estimé, dans le but de permettre la rédaction de la demande de subvention 2025-2027;

CONSIDÉRANT que le montant officiel de la contribution financière pour l'année 2027 sera établi au moment de la préparation budgétaire à l'automne 2026 et que la municipalité de Venise-en-Québec devra approuver les prévisions budgétaires 2027;

CONSIDÉRANT que le Programme de soutien au transport adapté 2025-2027 - Volet 1 exige l'adoption d'une résolution confirmant l'adoption des prévisions budgétaires triennales.

Il est proposé par Nathalie Dumas, appuyée par Marie-Ève St-Arnaud

QUE la municipalité de Venise-en-Québec confirme sa participation au transport adapté et nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour les années 2025, 2026 et 2027;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



QUE soit approuvé le « *Plan de transport et de développement des services* » déposé par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour les années 2025, 2026 et 2027;

QUE soient approuvées, telles que soumises, les grilles tarifaires pour les années 2025, 2026 et 2027,

QUE soient approuvées, telles que soumises, les prévisions budgétaires pour les années 2025, 2026 et 2027 du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent la contribution financière à être versée par la municipalité de Venise-en-Québec à :

- 33 442,00 \$ pour l'année 2025, laquelle a été payée en 2025;
- 31 476,00 \$ pour l'année 2026, et d'en autoriser le paiement;
- 35 418,00 \$ pour l'année 2027, et d'en autoriser le paiement;

QUE le montant officiel de la contribution financière pour l'année 2027 sera établi au moment de la préparation budgétaire à l'automne 2026 et que la municipalité de Venise-en-Québec devra approuver les prévisions budgétaires 2027.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenue de voter.

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est réservée exclusivement aux sujets indiqués dans l'ordre du jour.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

14034-07-06 5.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Martine Gamache

DE LEVER la séance ordinaire à 15 h 04.

Résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers, la mairesse s'étant abstenue de voter



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Mélanie Ménard, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.